

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de Membres votants : 10

Date de la convocation : 05 mars 2025
Convocation affichée le : 05 mars 2025
Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Nadine CORBEL, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Véronique PICHERIT

Absents : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2025/09	Remboursement des frais de déplacement de Monsieur Frédéric CHEVILLON
-------------------------	---

Vu la délibération du 27 janvier 2022, n°2022/07, relative au remboursement des frais de déplacement, Monsieur Frédéric CHEVILLON est éligible au remboursement de ses frais pour des trajets entre la Mairie, 12 rue de Tourdelin 35190 Saint-Thual et l'entreprise AMITEC, ZA de la nouette 35160 BRETEIL pour la réparation du boîtier de programmation du chauffage de la garderie.

Le kilométrage a été calculé sur le site de Michelin.fr, le trajet le plus court a été sélectionné.

Monsieur Frédéric CHEVILLON a fourni sa carte grise, la puissance fiscale étant de 5 CV.

- 26 km X 2 = 52 km X 0.29 € = 15.08 €

Soit un remboursement de 15€08

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

10 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de déplacement de Monsieur Frédéric CHEVILLON d'un montant de 15€08.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL